

RENTREE SOLENNELLE 2015

- M. le Préfet de la Haute Corse (M. THIRION)
- M. le Député de la Haute Corse (M. GANDOLFI-SCHEIT)
- M. le Président de l'Assemblée de Corse (M. BUCCHINI)
- M. le Président de l' ADEC, représentant M. le président du Conseil exécutif de Corse (M. ZUCCARELLI)
- M. Le Président du Conseil départemental de la Haute-Corse (M. ORLANDI)
- M. le Maire de Bastia (M. SIMEONI)
- M. le 1^{er} vice-président de la CAA de Marseille, représentant le président de la Cour (M. MOUSSARON)
- M. le Premier Président près la Cour d'Appel, (M. RACHOU)
- M. le Procureur Général (M. RASTOUL)
- M. le Président du Tribunal de Grande Instance de Bastia (M. BIHIN)
- M. le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Bastia (M. BESSONE)
- M. le Président de la Chambre Régionale des Comptes de Corse (M. DELMAS)
- M. le Directeur de Cabinet de la Préfecture de la Haute Corse (M. SANZ)

-M. Le Colonel, Commandant le Groupement de Gendarmerie de la Haute Corse (Colonel DEMESY)

- M. le directeur départemental de la sécurité publique de la Haute-Corse (M. EUDES)

- M. le Président du Tribunal de commerce de la Haute-Corse (M. CERMOLACCE)

-Mme le Président du Conseil des Prud'hommes (Mme MARCELI)

-M. le Vice-Président de la Compagnie des Experts près la Cour Administrative d'Appel de Marseille, représentant le Président de la Compagnie des Experts (M. AGOSTINI)

- M. le Président de la Compagnie des Commissaires-Enquêteurs de la Région Corse (M. LORENZI)

-Mme et M. les maires de Borgo (Mme NATALI) et de Ville de Pietrabugno (M. ROSSI)

- Mesdames et messieurs les membres du barreau ;

- Mesdames et MM. Les membres du corps enseignant ;

- Mesdames, Messieurs ;

Je suis particulièrement heureux de vous accueillir aujourd'hui dans ce tribunal pour ma première audience solennelle en Corse.

Cette audience est l'occasion pour la juridiction et ses membres de vous faire part des événements marquants de l'année judiciaire.

Cette année a d'abord été marquée par un important renouvellement de l'encadrement et des magistrats.

Comme vous le savez, l'année a vu le départ de M. Mulsant, mon prédécesseur.

Je voudrais rendre hommage à M. Mulsant qui a exercé avec compétence et dévouement les fonctions de chef de juridiction pendant quatre ans et dont tous mes interlocuteurs, y compris des requérants dans la rue, m'ont dit tout le bien qu'ils pensaient de lui.

Je lui adresse un bien amical salut dans ses nouvelles terres lyonnaises et j'observe qu'une véritable filière Lyon-Bastia est en train de se mettre en place puisque je viens moi-même de Lyon, que le président Mulsant y va et que le président Riquin, que beaucoup d'entre vous ont connu et apprécié, a lui-même terminé sa brillante carrière comme premier vice-président de la CAA de Lyon.

Autres départs depuis notre précédente rentrée solennelle, ceux de M. Hernequé, greffier en chef, et de deux magistrats, Mme Catoir affectée au TA de Versailles et M. Gallaud, nommé sous-directeur au ministère de l'éducation nationale.

Je me félicite de l'arrivée de deux jeunes magistrats, frais émoulus de la formation au CE, Mme Bayada et M. Goursaud, qui sont venus grossir nos rangs après des premières expériences variées, d'assistant du contentieux pour M. Goursaud et d'avocat pour Mme Bayada.

Enfin, je me réjouis de l'arrivée de notre nouvelle greffière en chef, Mme Parisot-Martini qui nous vient de la préfecture de Vaucluse et qui a pris ses fonctions avec l'énergie qui la caractérise et qui l'ont fait apprécier immédiatement de tous.

Je regrette toutefois le fait que M. Gallaud, qui était un magistrat d'expérience et très productif, ne sera pas remplacé avant juillet ou septembre 2016. Nous fonctionnerons donc sur l'année judiciaire à 6 magistrats, dont deux collègues qui apprennent le métier, au lieu de 7.

Et pour conclure sur ce point, je voudrais rendre un hommage particulier à Mme Lefort qui a bien voulu mettre une nouvelle fois

entre parenthèses sa retraite bien méritée pour apporter à notre juridiction toute sa compétence et son immense expérience.

Je remercie au nom de tous Mme Lefort qui nous quittera à la fin du mois.

En ce qui me concerne, je suis heureux d'avoir pris mes fonctions dans cette région que je ne connaissais pas et que je découvre petit à petit, dans ses institutions, ses hommes et ses paysages.

J'ai rencontré au cours de mes visites des interlocuteurs aimant la Corse, soucieux de l'intérêt général et attachés à la légalité républicaine.

J'ai pu constater et cela m'a été confirmé au cours de mes visites que le tribunal fonctionne de manière satisfaisante, avec un personnel de qualité et qu'il est bien intégré dans son environnement et apprécié par ses interlocuteurs.

Pour illustrer le bon état du tribunal, je vais maintenant vous donner les chiffres-clés de la juridiction.

En 2014,

- 1 148 requêtes ont été enregistrées dont en arrondi 20 % en urbanisme, 10 % en police, 10 % en contentieux des étrangers, 10 % en contentieux fiscal et 7 % en marchés et contrats.

2014 a également été une année électorale et le tribunal a jugé 53 dossiers dans cette matière.

La répartition par matière des nouvelles requêtes varie peu par rapport aux autres années.

On observe, et c'est une constante dans notre tribunal, que, par rapport à la moyenne nationale, le contentieux des étrangers est sous représenté et, à l'inverse, les contentieux de l'urbanisme et des marchés sont surreprésentés.

Le nombre d'entrée représente une hausse significative de 6,79 % par rapport à 2013. On peut toutefois s'attendre à une hausse plus modérée en 2015.

Du 1^{er} janvier au 31 août 2015 précisément, nous avons enregistré 767 requêtes nouvelles, soit une hausse modérée de 1,05 %, à comparer toutefois avec une baisse de - 2,73 % sur l'ensemble des TA de la métropole.

- 1075 requêtes ont été jugées en 2014, dans un délai moyen de 10 mois et 13 jours, légèrement en dessous de la moyenne nationale. Il ne s'agit bien sûr que d'une moyenne qui agrège des dossiers qui sortent en 48 heures voire moins et des dossiers dont l'instruction est, par nature, plus longue.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, nous avons jugé 735 requêtes, en très faible baisse de 0,94 %.

Le stock au 31 décembre 2014 était de 897 dossiers, il était de 929 dossiers au 31 août 2015 mais je crains que, pour les raisons d'effectifs de magistrats que je vous ai indiqués, il ne soit mécaniquement amené à augmenter. Nous ferons tout, bien sûr, pour que cette augmentation soit la plus réduite possible.

Mais ce stock est très sain. Seuls 26 dossiers sont présents dans le stock depuis plus de deux ans et nous nous attachons à les juger dans les meilleurs délais. 244 dossiers seulement ont plus d'un an.

Notre application Télérecours se développe normalement, même si j'aurai sûrement l'occasion de solliciter telle ou telle grande partie qui ne se serait pas encore inscrit à franchir le pas. Comme vous le savez, il est question de rendre cette application obligatoire pour les avocats et les administrations de l'état et leurs établissements publics d'ici la fin 2016. Je demeure à votre entière disposition pour accompagner votre arrivée dans le système.

Voici, brièvement résumé, la situation du TA de Bastia.

Je voudrais, pour terminer, vous livrer quelques réflexions sans prétention sur le rôle de la justice administrative dans la cité.

Le juge administratif est le juge des relations entre les administrés, que nous sommes tous d'une certaine façon, et les administrations et parfois aussi des relations des personnes publiques entre elles.

Le juge ne fait pas la loi, il ne fait pas le règlement mais, lorsqu'il est saisi d'un litige – et seulement dans ce cas, ne l'oublions pas - il lui appartient de l'appliquer.

Parfois, la loi est claire et il n'y a pas de difficulté pour interpréter la règle de droit, même si les faits peuvent être quant à eux plus embrouillés. Parfois, malheureusement, elle ne l'est pas et il appartient au juge de dégager la règle telle que son auteur l'a voulu mais n'a pas su ou pu l'écrire. Le Conseil d'Etat, par sa jurisprudence, a souvent l'occasion d'éclairer les choses.

Le juge applique une loi qu'il n'a pas faite à une situation concrète et il lui appartient d'y apporter une solution fondée en droit, bien argumentée, charpentée et qui convainque même s'il était possible la partie perdante.

Le juge administratif, comme au demeurant les magistrats des autres ordres de juridiction, ne tranche pas pour faire plaisir à tel ou tel, il n'est pas là pour sauver les décisions de l'administration ou au contraire lui mettre des bâtons dans les roues. Il ne prend pas une décision parce qu'elle est opportune mais parce que tel est le droit. Il est le gardien de la légalité et juge en toute indépendance et impartialité.

Et il me semble que le TA de Bastia n'y parvient pas trop mal puisque le taux d'appel est inférieur à 20 % et que nos jugements sont confirmés dans environ 80 % des cas.

Un dernier mot.

Il n'y a pas de petites affaires pour le juge administratif. Chaque affaire, qu'il s'agisse d'un petit retrait de points, d'un redressement fiscal minime ou au contraire d'un marché de plusieurs dizaines de million d'euros ou du PLU d'une grosse collectivité ou encore ceux relatifs à la DSP de la SNCM jugés en avril 2015, est traitée avec le même sérieux, la même diligence et la même impartialité. L'intensité du travail n'est bien sûr pas la même mais le soin mis à trouver la solution légalement correcte est exactement le même.

Pour conclure, je voudrais simplement vous redire tout le plaisir que j'ai de me trouver dans cette belle juridiction, tout le plaisir que j'ai et que j'aurai à travailler avec vous et les institutions que vous représentez, pour l'intérêt général et le service public.

Puisque notre rentrée solennelle est cette année couplée avec un colloque organisé par l'université de Corte, consacré au contentieux des marchés publics et que nous avons la joie d'accueillir dans nos locaux, il n'y aura pas d'intervention thématique. C'est pourquoi je vous propose de continuer nos échanges de manière plus informelle, un verre à la main, sur la terrasse.

Je vous remercie.